

Réorganisation du CMN

Le combat continue !

Le 12 février dernier, un CTP a rendu son avis sur le projet de réorganisation de l'établissement. Depuis le début, la CGT a été présente à toutes les étapes du processus pour dénoncer et combattre ce projet porté par la seule Présidente. Retour sur les événements.

Début novembre, nous découvrons dans l'ordre du jour du CTP prévu le 25 novembre, un point pour avis sur « l'organisation de l'établissement ». Nous avons immédiatement saisi Isabelle Lemesle en intersyndicale, au travers de différentes lettres ouvertes, afin que s'ouvrent des discussions autour de cette réorganisation dont nous ne savions pratiquement rien, en effet, aucun dossier sérieux ne nous avait été transmis. Malgré toutes les interpellations publiques, la Présidente persiste et signe !

Il aura fallu que la CGT occupe pendant près de trois heures le bureau de Mme Lemesle, le 19 novembre dernier, pour obtenir le retrait de ce point du CTP et l'organisation de quatre réunions, dont une au cabinet de la Ministre. Premier pas important, mais insuffisant au regard des enjeux extrêmement lourds qu'impliquent cette réorganisation (notamment concernant les nouvelles missions de maîtrise d'ouvrage). Quelques jours plus tard, un nouveau CTP était convoqué le 8 décembre, délais on ne peut plus insuffisant pour ouvrir une réelle concertation. Sous la pression de l'intersyndicale, Mme Lemesle acceptait d'inscrire « l'organisation de l'établissement » comme simple point d'information et le retirait de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 11 décembre, censé entériner la réforme.

Un cycle de 9 réunions a été programmé depuis la mi-décembre et s'est achevé le 30 janvier. Au cours de cette dernière réunion, la CGT et la CFDT ont présenté un contre-projet construit et réfléchi. Pour faire suite à nos propositions, qu'elle a balayées d'un revers de la main, à quelques exceptions près, **Mme Lemesle, dans son courrier du 2 février adressé à l'ensemble du personnel du CMN, affirmait néanmoins : « [...] je tiens à souligner que le CTP est à mes yeux la première instance de concertation où doivent se tenir les débats. Nous pourrions donc revenir le 12 février prochain sur chacun de ses points[...] »**

Malgré la faiblesse des documents fournis par l'administration, nous avons toujours répondu présents, au travers des représentants du personnel et de nombreux « experts », venant du siège et d'autres secteurs afin de tirer le maximum de ces réunions.

C'est pourquoi et afin de prendre au mot Mme Lemesle, la CGT, qui n'a pas pour habitude de pratiquer la politique de la chaise vide, a décidé de siéger à ce CTP du 12 février. Par ailleurs, nous avons exigé une interruption de séance à 12H00 afin de rendre compte aux personnels de l'évolution des débats. **Nous avons bien sûr continué à exprimer notre totale opposition au projet et fait acter en séance tous nos désaccords, qui figureront au procès-verbal. A savoir notre opposition à :**

- La création d'une direction aux relations extérieures chargée de pratiquer le lobbying envers les élus et les entreprises;
- La création d'une direction du développement économique destinée à accroître les ressources propres à outrance, au mépris des missions de service public culturel;
- La scission des éditions et de la diffusion qui aboutirait, à n'en pas douter, à la prépondérance des produits de négoce plus rentables, aux dépens d'une librairie de qualité sensée être la continuité de la visite qui participe à la mission de diffusion des connaissances;

- La scission du service photo;
- L'éclatement du département des affaires domaniales, au sein de deux directions différentes, au prétexte de la recherche d'une meilleure expertise juridique;
- Par ailleurs nous avons exprimé nos pires craintes quant à l'organisation et la mise en place de la nouvelle direction de la maîtrise d'ouvrage;

Toutefois, en siégeant jusqu'au bout la CGT, par sa ténacité et sa persévérance a pu arracher certaines évolutions non négligeables :

- La direction des relations extérieures ne sera pas directement placée sous l'autorité de la Présidente, mais rejoindra les autres directions sous l'autorité du Directeur Général;
- Le service photo ne sera pas scindé, mais rejoindra dans son intégrité le département des inventaires au sein de la direction scientifique. Par ailleurs, la restructuration et la politique photo de l'établissement seront revues en CTP après étude;
- La création d'un conseil d'orientation scientifique et culturel a été confirmé. Il devra être composé de personnalités qualifiées et d'experts. Il sera consulté au préalable sur les projets culturels et sur la programmation des travaux;
- La mission des schémas directeurs s'enrichira d'une mission de coordination des projets scientifiques. Cette mission sera sous l'autorité du Directeur Général et n'exercera aucune autorité hiérarchique;
- La Présidente a également réaffirmé les engagements pris par le Directeur du Patrimoine en matière de maîtrise d'ouvrage à savoir: la validation de la DAPA sur la programmation des travaux. Le contrôle scientifique et technique qui continuera bien à être assuré par les services de l'État (DRAC et SDAP). La possibilité de prolonger les conventions de mandat pour certains travaux programmés en 2009;
- La communication à tous les élus des CCP et CTP des avis de vacances et du positionnement de chacun des postes;
- Rendez-vous a été obtenu pour juin 2009, pour faire un point d'étape sur la réorganisation, la gestion des ressources humaines et les effectifs concernés;
- Hormis ces points sur la réorganisation, la CGT a obtenu des engagements fermes de la Présidente sur l'ouverture d'un calendrier social concernant la grille des salaires, le statut des personnels du CMN et sur l'action sociale;
- La Présidente s'est prononcée en faveur du maintien de l'association du personnel (MCL), de son extension à tous les personnels sur tout le territoire et à l'évolution de ses statuts;

Sur la question du mandat politique et budgétaire dont dispose la Présidente concernant la grille et le statut, celle-ci s'est engagée à prendre contact avec les tutelles avant le début des négociations (dossiers en panne depuis plus de dix ans, le Ministère des Finances et le Ministère de la Culture ayant contribué au blocage).

Ces quelques avancées, non négligeables, n'effaçant pas notre totale opposition à cette réforme et à la manière dont Mme Lemesle l'a menée, la CGT a voté contre ce projet de réorganisation.

La CGT continue à déployer toute son énergie et se battra pied à pied contre ces évolutions nocives qui, malheureusement, ne se limitent pas au seul CMN. Cette réforme s'inscrit pleinement dans un contexte de désengagement de l'État au travers notamment de l'autonomie accrue des établissements publics, le développement toujours croissant des ressources propres au détriment des missions de service public culturel, à la baisse des subventions de l'État ainsi qu'au non remplacement d'un emploi public sur deux. La prochaine bataille se mènera au Conseil d'Administration où vos élus CGT dénonceront devant les tutelles et les personnalités qualifiées, aussi bien les méthodes d'Isabelle Lemesle que le fond de sa réforme.

Ce n'est qu'avec un rapport de force construit et massif que nous pourrons faire reculer cette politique néfaste. Continuons à la bâtir.

La journée d'action et de mobilisation du 19 mars est d'ores et déjà un rendez-vous incontournable pour tous les personnels du Centre des Monuments Nationaux.